Envoyé en préfecture le 09/03/2023 EXTRAIT DU REGISTRE Reçu en préfecture le 09/03/2023 DU CONSEIL MUNICIPA Affiché/Publié le 09/03/2023

N°0 ID: 040-214002834-20230227-DE2023018-BF

Séance du 27 février 2023

L'an Deux Mil Vingt Trois, le Vingt-sept Février à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. BEDAT Henri.

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés		
23	20	23		
		Pour: 23	ı	
		Contre: 0	l	
		Abstentions: 0	ı	
L			1	

Etaient présents : M. BEDAT Henri, Mme BÉZIAT-RICARD Sylvie, Mme BIARNES Karine, Mme CHAUPRADE Isabelle, M. CONSTANTIN François, M. DARRACQ Nicolas, M. ETIENNE Bernard, M. FOURNET Cyrille, M. GATUINGT Patrice, Mme HOURQUET Nathalie, M. LABAT Benoît, Mme LABUXIÈRE Corinne, Mme LAGRASSE Marie-Laure, M. LAHONTAN Jean-Jacques, M. LARROQUE Claude, M. MARIMPOUY Jean-Gabriel, Mme MESPLEDE Audrey, M. SEIRACQ Michel, M. VILATON Pascal, Mme WLUSEK Pierrette

Procuration(s):

Mme CAZENAVE Sandrine donne pouvoir à M. LABAT Benoît, M. DEHEZ Julien donne pouvoir à Mme LAGRASSE Marie-Laure, Mme LALANNE Christelle donne pouvoir à M. VILATON Pascal

Date de la convocation		
20 février 2023		

Etai(en)t absent(s):

Date d'affichage			
	20 février 2023		

Etai(en)t excusé(s):

Acte rendu exécutoire après dépôt A été nommé(e) secrétaire de séance : M. FOURNET Cyrille

Mme CAZENAVE Sandrine, M. DEHEZ Julien, Mme LALANNE Christelle

en Préfecture le et publication du

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 DE LA FORET

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 de la foret, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Saint-Vincent-de-Paul le Maire BEDAT Henri

> BUDGET FORET ST-VINCENT-DE-PAU